



Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 040-214001570-20230627-DEC_08_2023-AU



Décision prise par délégation du Conseil Municipal

DECISION n°08/2023

OBJET : Renforcement réseau AEP, Chemin de Labeyrie

Nous G. NAPIAS, Maire de la Commune de LIT ET MIXE :

Vu les dispositions de l'Article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°71-2020 du 8 décembre 2020, portant délégation d'attribution au Maire dans les seules limites de l'article L.2122-22 susvisé lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le code de la commande publique constitué par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

Vu le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de renforcer le réseau d'adduction d'eau potable suite à l'urbanisation croissante aux abords du Chemin de Labeyrie

Vu la consultation directe auprès des entreprises CEGETP, BELMONTE SAS et SNATP Sud-Ouest ;

DECIDE

ARTICLE 1° : de faire réaliser les travaux décrits dans le devis estimatif du 24/02/2023 établi par CEGETP, sise Zone d'activités du Born à MIMIZAN, pour un montant de 83 309.00 € HT.

ARTICLE 2° : la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'EAU et de l'Assainissement.

ARTICLE 3° : conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au recueil des décisions.

ARTICLE 4° : Ampliation du présent arrêté sera adressée, pour exécution chacun en ce qui les concerne, à :

Mme. la Directrice Générale des Services

M. le SOUS PREFET de DAX

Mme. la Comptable Public

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification

Fait à LIT ET MIXE, le 15 juin 2023.

Le Maire, Gérard NAPIAS.



Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 040-214001570-20230627-DEC_08_2023-AU



Agence de Mimizan - Lons

Zone d'activités du Born

BP 10021

40201 MIMIZAN CEDEX

Tél. : 05.58.09.02.95

Fax : 05.58.09.35.56

mimizan@cegetp.fr

Commune de LIT ET MIXE

A l'attention de Christophe LEBERT

N. Réf: RC

Commune de LIT ET MIXE - MIXE

RENFORCEMENT AEP - Chemin du Bosquet - chemin de Labeyrie

Mimizan, le 24 février 2023

DEVIS ESTIMATIF

83 309,00

Désignation	U.	Qté	P.U.	Montants H.T.
Préparation, amenée et repli de chantier	f	1,00	1 200,00	1 200,00
Sondages, dégagement des conduites existantes	U	5,00	80,00	400,00
Constat d'huissier	F	1,00	900,00	900,00
Raccordement sur Fonte 150 route des lacs y compris signalisation	f	1,00	850,00	850,00
Rabotage de la voirie	m2	500,00	8,00	4 000,00
Terrassement en tranchée pour canalisation AEP sous voirie	ml	380,00	70,00	26 600,00
Evacuation des déblais exedentaire en decharge	m3	100,00	12,00	1 200,00
Eenrobage de la canalsiation avec sable extrait	m3	90,00	15,00	1 350,00
Fourniture et mise en œuvre de grave 0/31,5 en remblaiement et compactage	m3	100,00	45,00	4 500,00
Fourniture et pose canalisation PVC 110 16b	ml	155,00	28,00	4 340,00
Fourniture et pose canalisation PVC 63 16b	ml	225,00	25,00	5 625,00
Pièces Fonte té, brides major	F	1,00	1 500,00	1 500,00
RV DN 100	u	2,00	450,00	900,00
RV DN 63	u	2,00	350,00	700,00
Fourniture et pose d'un poteau incendie	u	1,00	2 500,00	2 500,00
Fourniture et pose dispositif de prise en charge PEHD 40	u		420,00	0,00
Fourniture et pose dispositif de prise en charge PEHD 25 pour reprise de bch	u	14,00	360,00	5 040,00
Tranchée fourniture et pose de canalisation PEHD 25 pour reprise des branchements	ml	112,00	60,00	6 720,00
Fourniture et pose de grillage avertisseur	ml	492,00	2,00	984,00
Reprise et Raccordements des branchements existants en limite exterieure	u	11,00	150,00	1 650,00
Essais pression de la conduite, potabilité	f	1,00	450,00	450,00
Coupe, raccordements aux extrémités y compris pièces de raccord	F	2,00	500,00	1 000,00
tamponnage ancienne canalisation	u	2,00	250,00	500,00
Refection de tranchées en tri couche	m2	600,00	16,00	9 600,00
Etablissement d'un plan de recolement géoréférencé	f	1,00	800,00	800,00

Validité de l'offre : 2 mois

Délais d'exécution : à définir

Condition de règlement : à 30 jours réception de facture

MONTANT H.T.	83 309,00
T.V.A. + 20 %	16 661,80
MONTANT T.T.C.	99 970,80 €

CEGETP
S.A.S. capital 400.000€
Zone d'Activités du Born
B.P. 21
40201 MIMIZAN CEDEX

Bon pour accord,
le 15/06/2023

